

#SPIROU4RIGHTS

En 2018, nous célébrons le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Rédigé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ce texte fondateur est tout aussi pertinent aujourd'hui qu'il ne l'était en 1948.

Le Journal SPIROU s'associe à la campagne d'anniversaire lancée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avec un numéro spécial dans lequel les grands talents de la bande dessinée illustrent les 30 articles de la Déclaration universelle.

Afin de véhiculer le plus largement possible les valeurs inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la bande dessinée, avec son caractère graphique et ludique, est un vecteur de communication idéal pour toucher un large public.



Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Le Haut-Commissariat promeut et protège les droits et les libertés consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et en favorise leur exercice concret. A travers la voix et le travail de la Haut-Commissaire et de 1 200 collaborateurs présents dans plus de 72 pays, le Haut-Commissariat vise à faire des droits de l'homme une réalité pour les citoyens du monde entier.



Le Journal SPIROU

Le Journal SPIROU, créé en 1938, est édité par les Editions Dupuis, un des leaders européens de la bande dessinée. Son catalogue est composé des héros les plus emblématiques tels que Les Schtroumpfs, Boule & Bill, Les Tuniques Bleues, Le Petit Spirou, Lucky Luke, Largo Winch, Gaston Lagaffe, Le Marsupilami...

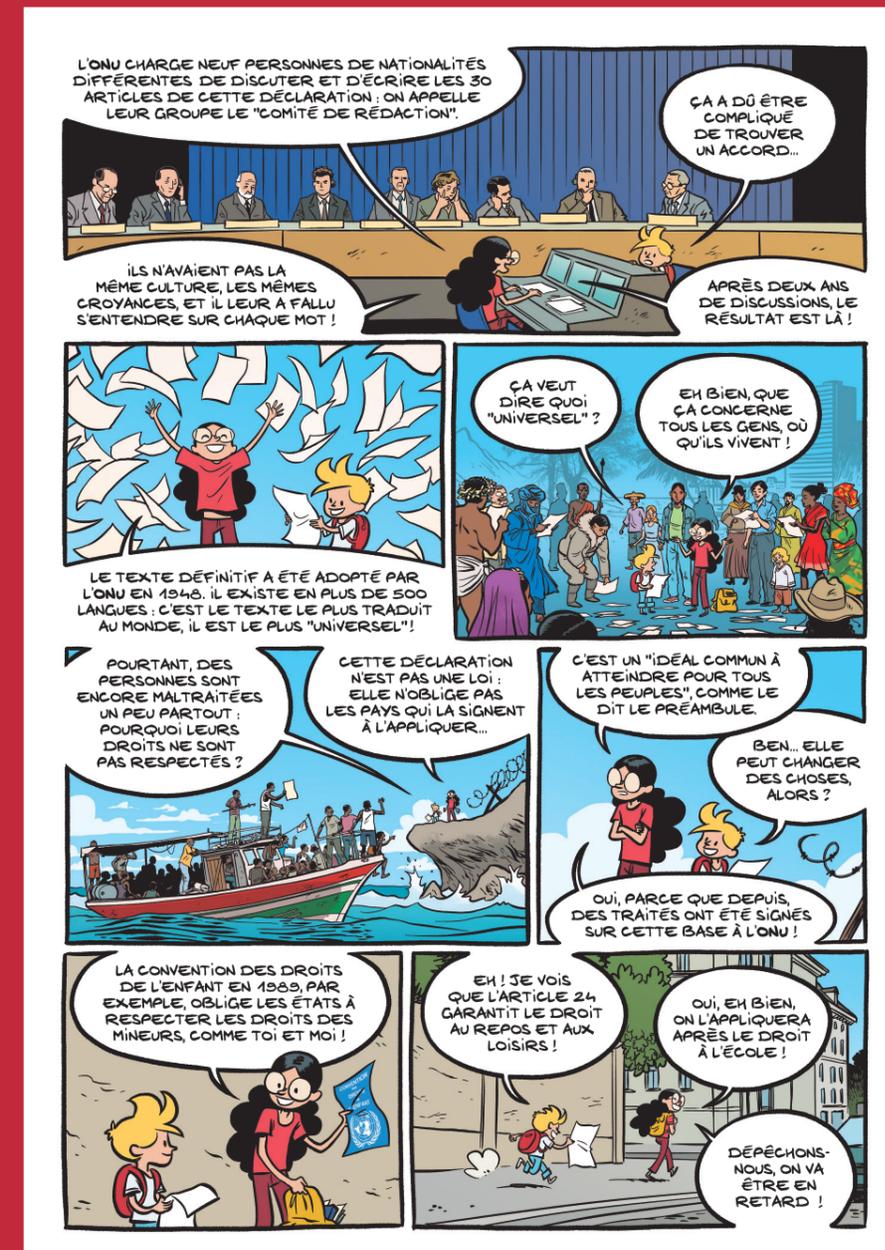
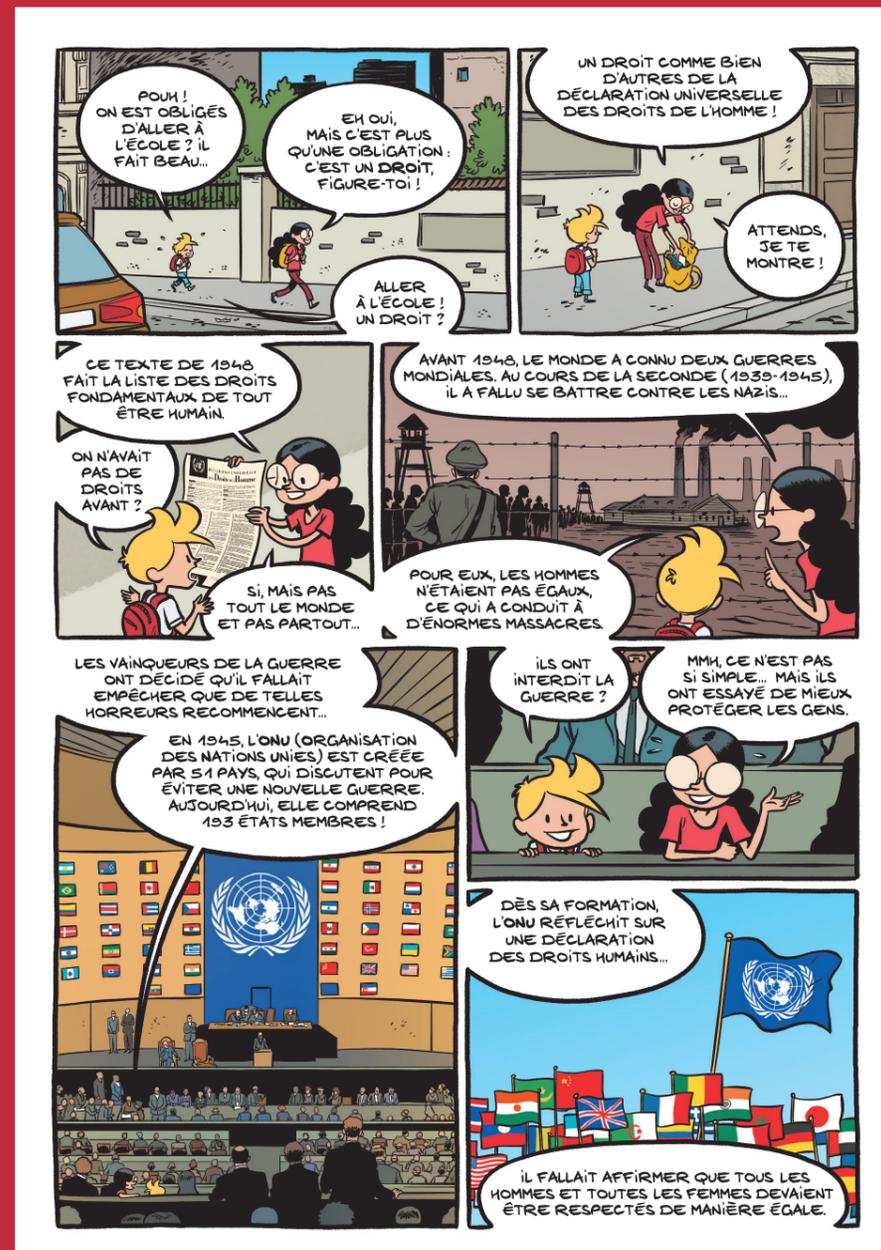
Spirou en est le personnage principal. Il a enchanté des générations de lecteurs. Véritable reflet des époques qu'il a traversées, le célèbre groom a toujours été porteur des valeurs humanistes de ses créateurs : ouverture vers le monde, protection et défense de l'opprimé, respect de la différence, courage et générosité.



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Un idéal pour tous les peuples

La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée à Paris le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Rédigée par des personnes de nationalités et de milieux divers, c'est un texte fondateur qui articule les droits et libertés de tout être humain.

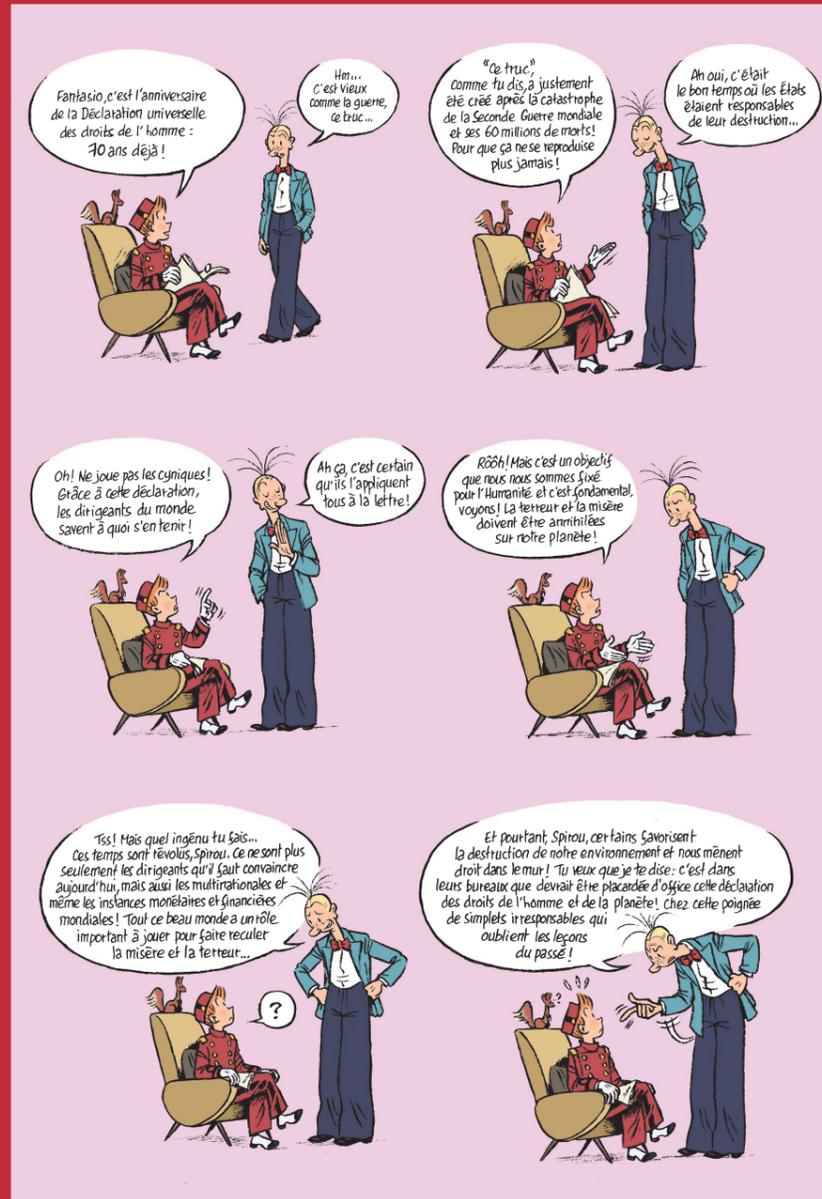


Le fil de l'Histoire
raconté par Ariane & Nino

Erre & Savoia

© Dupire, 2018

SPIROU PRÉSENTE: LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME... D'UN DESSIN À L'AUTRE!



La bande dessinée, média universel, peut aborder des sujets sérieux et importants avec humour et émotion. A l'initiative de Spirou, les plus talentueux auteurs se sont attachés à raconter ce texte universel.

A travers leurs personnages et univers fétiches, découvrez les 30 articles de la Déclaration illustrés avec sensibilité et malice.



SPIROU
Emile Bravo

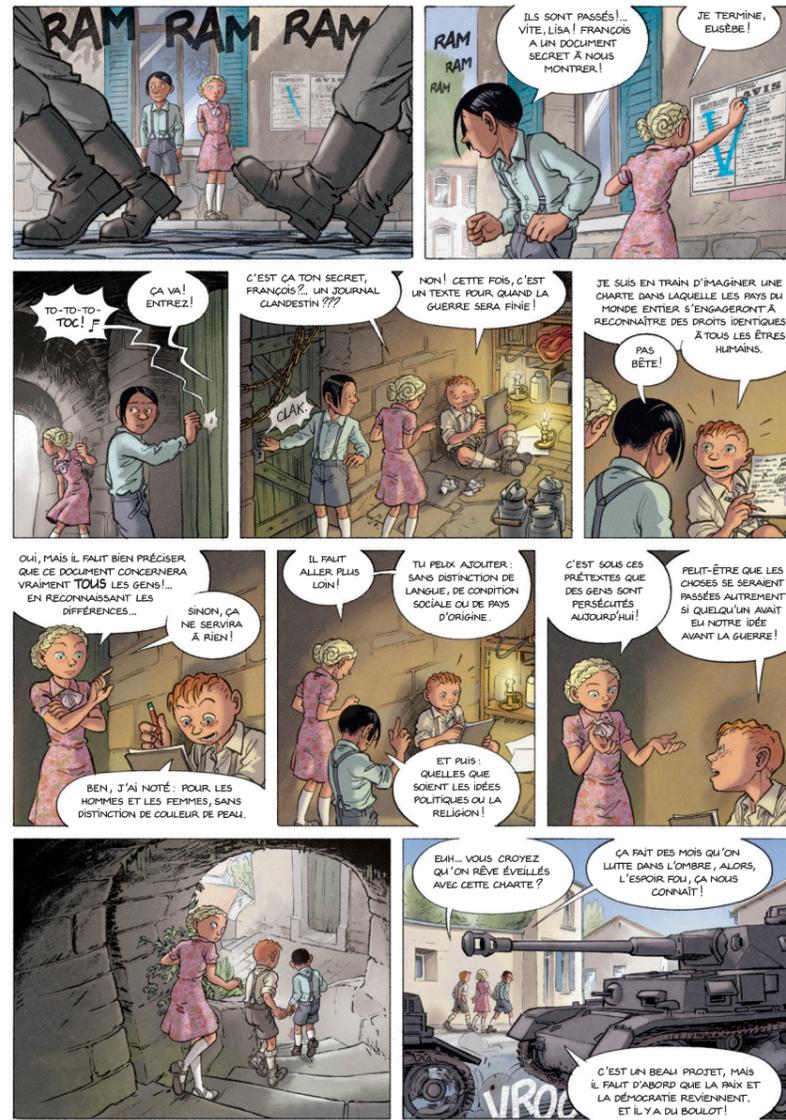
© Dupuis 2018





ARTICLE 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux et doivent être traités de la même manière.



ARTICLE 2

Tout individu peut se prévaloir de tous les droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

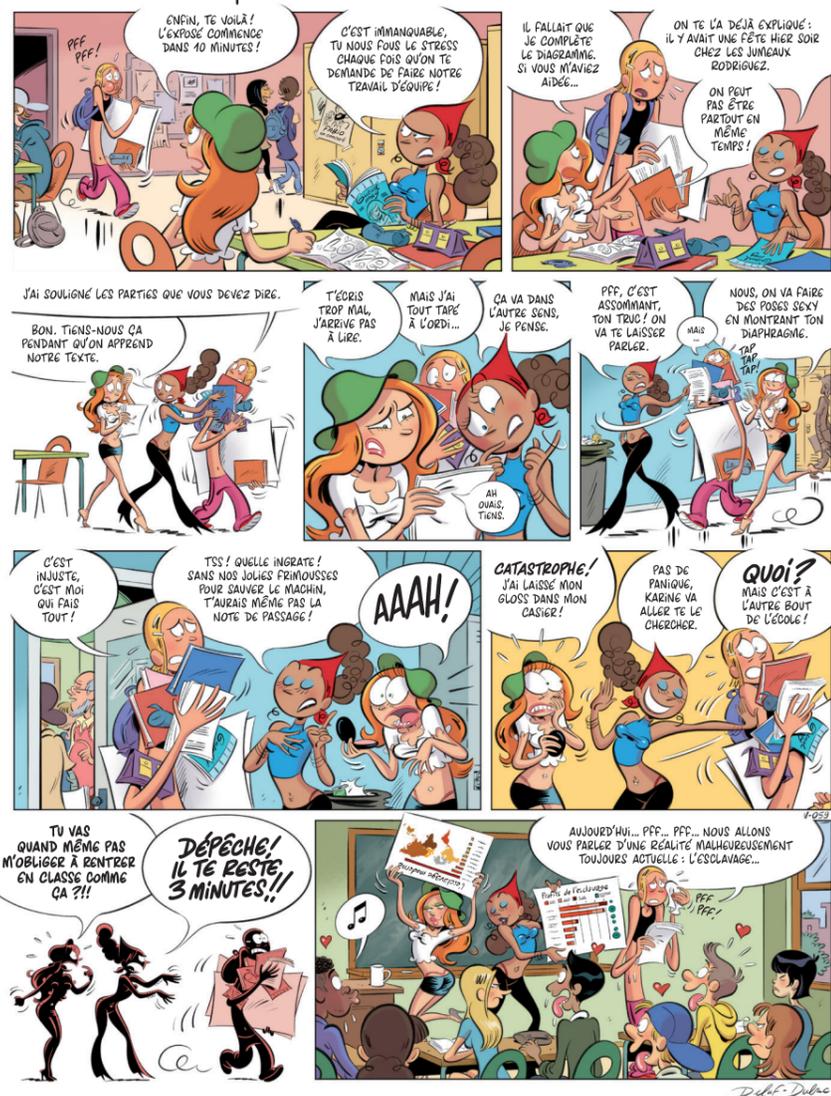


ARTICLE 3

Tout individu a droit à la vie et le droit de vivre dans la liberté et la sûreté de sa personne.

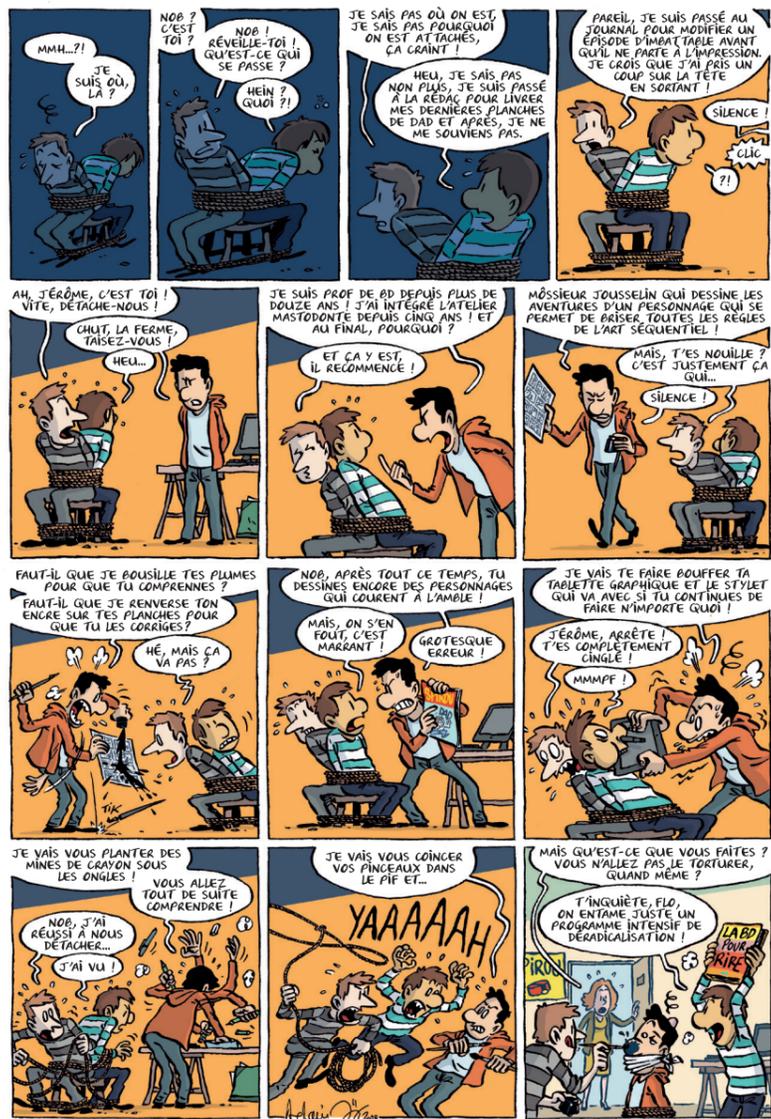


Au service de Ses Majestés



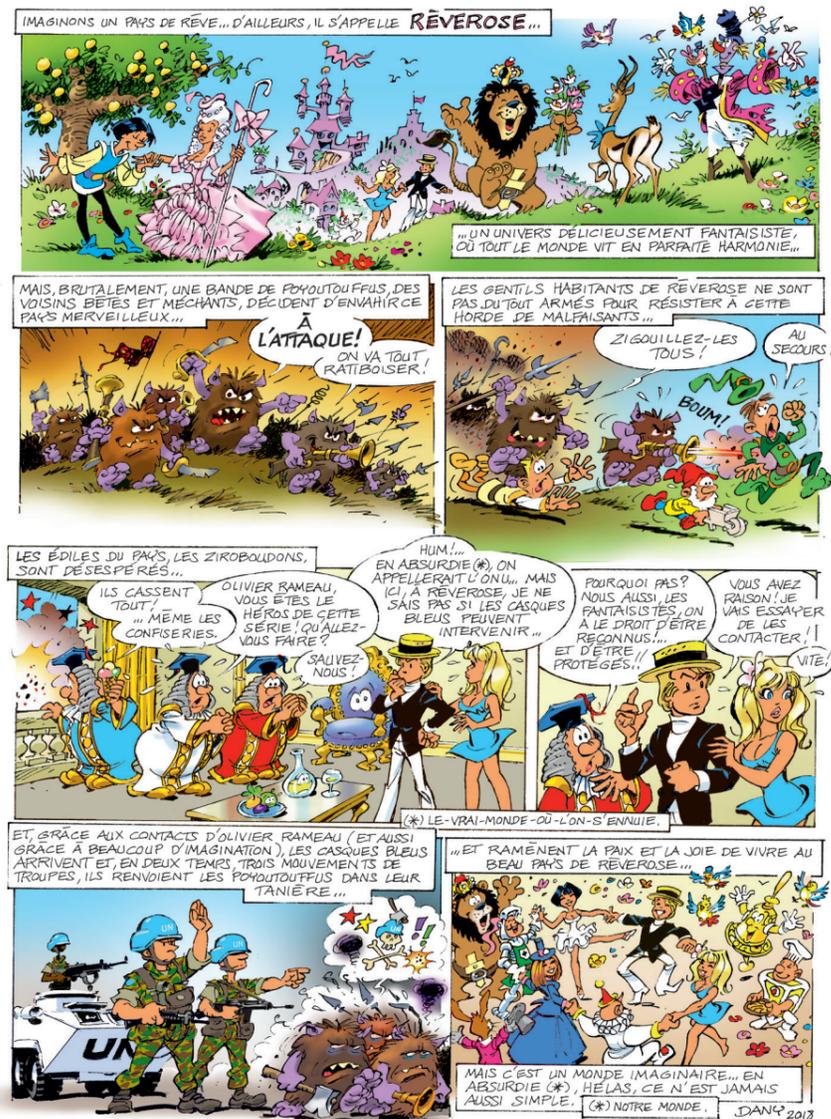
ARTICLE 4

Nul n'a le droit de tenir autrui en esclavage.



ARTICLE 5

Nul n'a le droit de torturer autrui.



ARTICLE 6

Tout individu doit être protégé par la loi en tous lieux et sur un pied d'égalité avec tous les êtres humains.

IMBATTABLE

Pascal Jusselin

FRNCK

Olivier Bocquet et Brice Cossu

TELEMAQUE

Kid Toussaint et Kenny Ruiz



ARTICLE 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit à une protection égale.



ARTICLE 8

Tout individu a le droit d'obtenir de l'aide juridique et d'accéder à la justice lorsque ses droits ne sont pas respectés.



ARTICLE 9

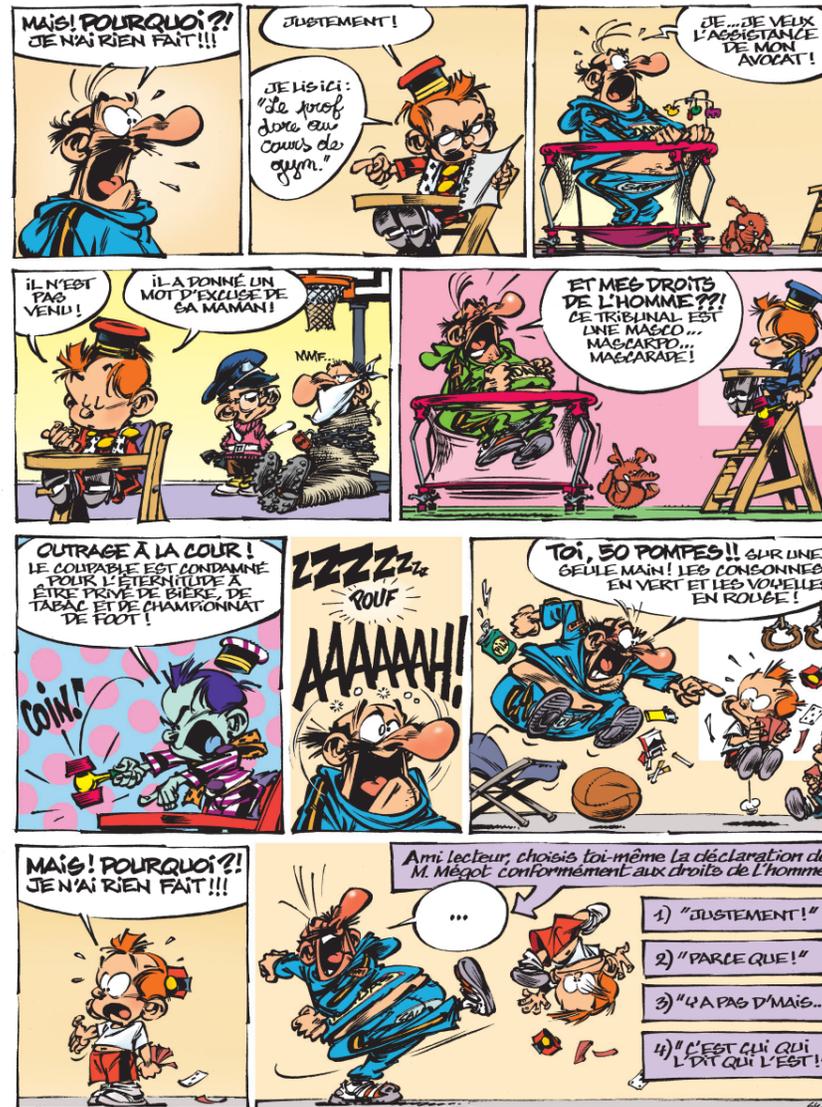
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou expulsé injustement de son pays.





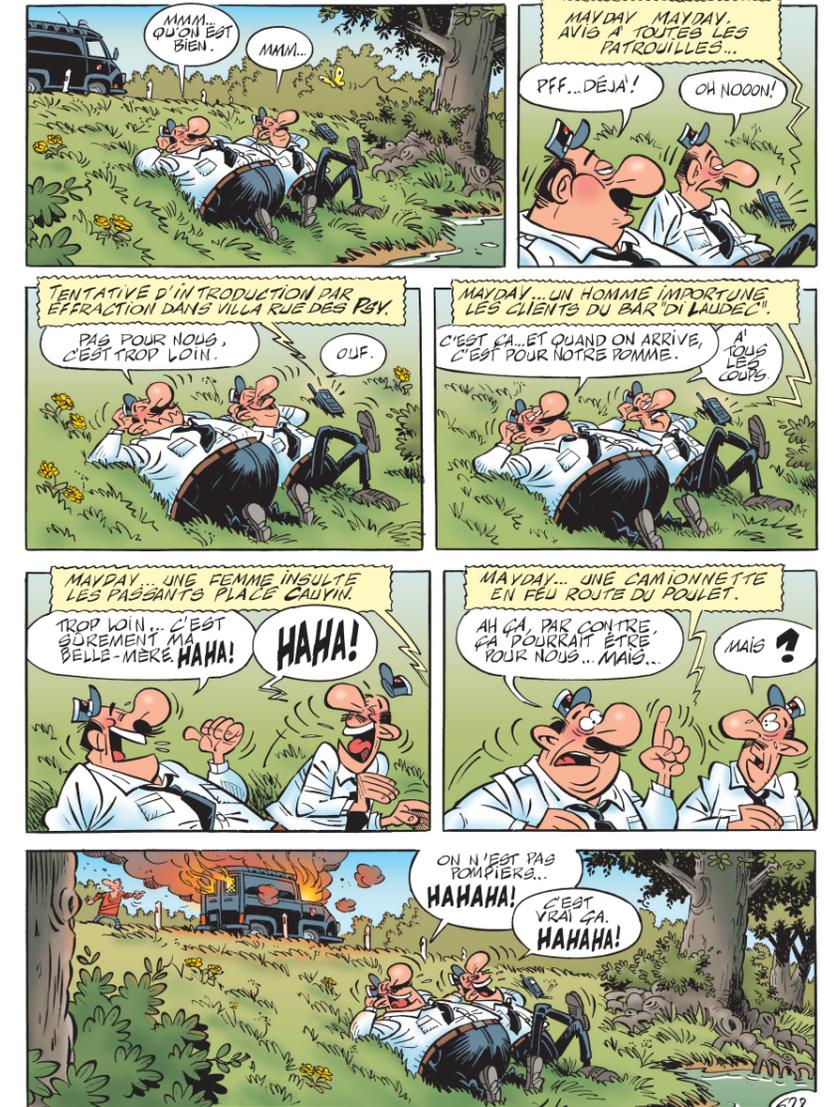
ARTICLE 10

Les procès doivent être publics et menés de manière équitable par un tribunal impartial et indépendant.



ARTICLE 11

Tout individu est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie en vertu de la loi.
Tout individu accusé d'un délit a droit à une défense.



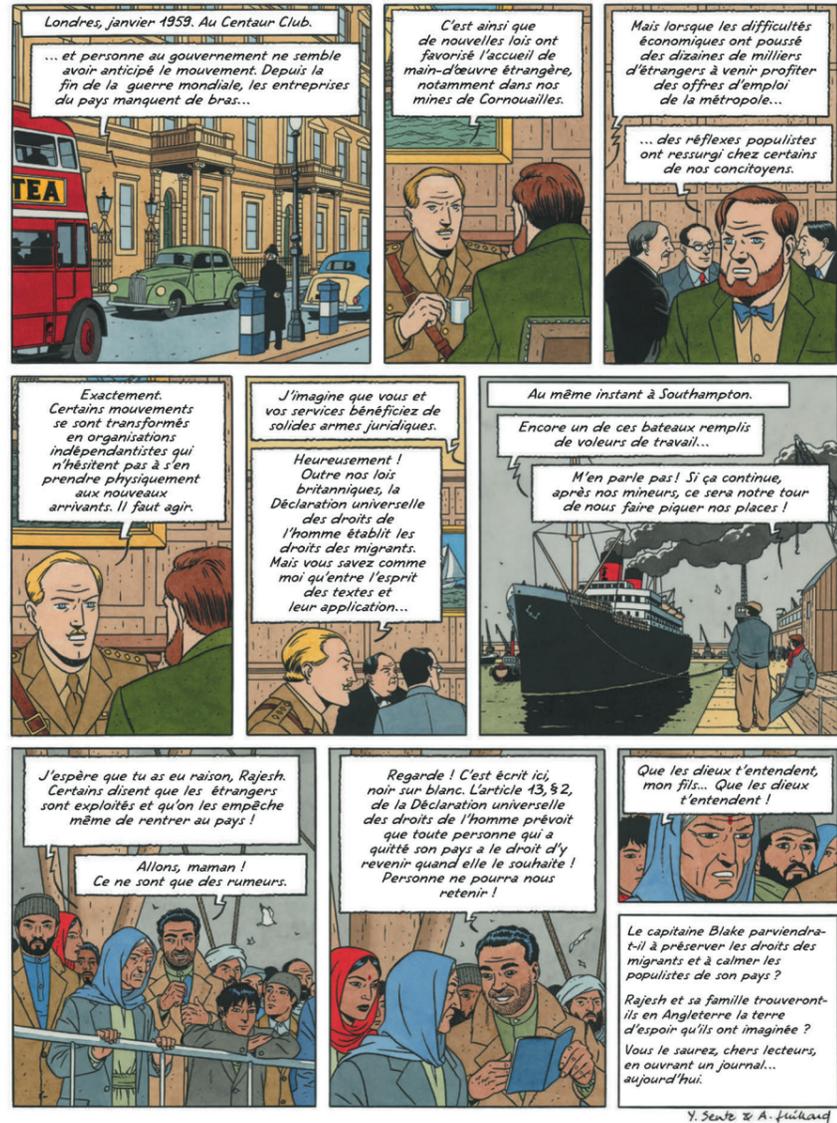
ARTICLE 12

Tout individu a droit à la protection si quelqu'un essaie de porter atteinte à sa réputation, d'entrer dans son domicile sans permission ou de violer la confidentialité de ses correspondances.



BLAKE ET MORTIMER

Yves Sente et André Juillard



ARTICLE 13

Tout individu a le droit de quitter son pays, d'y circuler librement et d'y retourner.

TAMARA

Lou et Christian Darasse

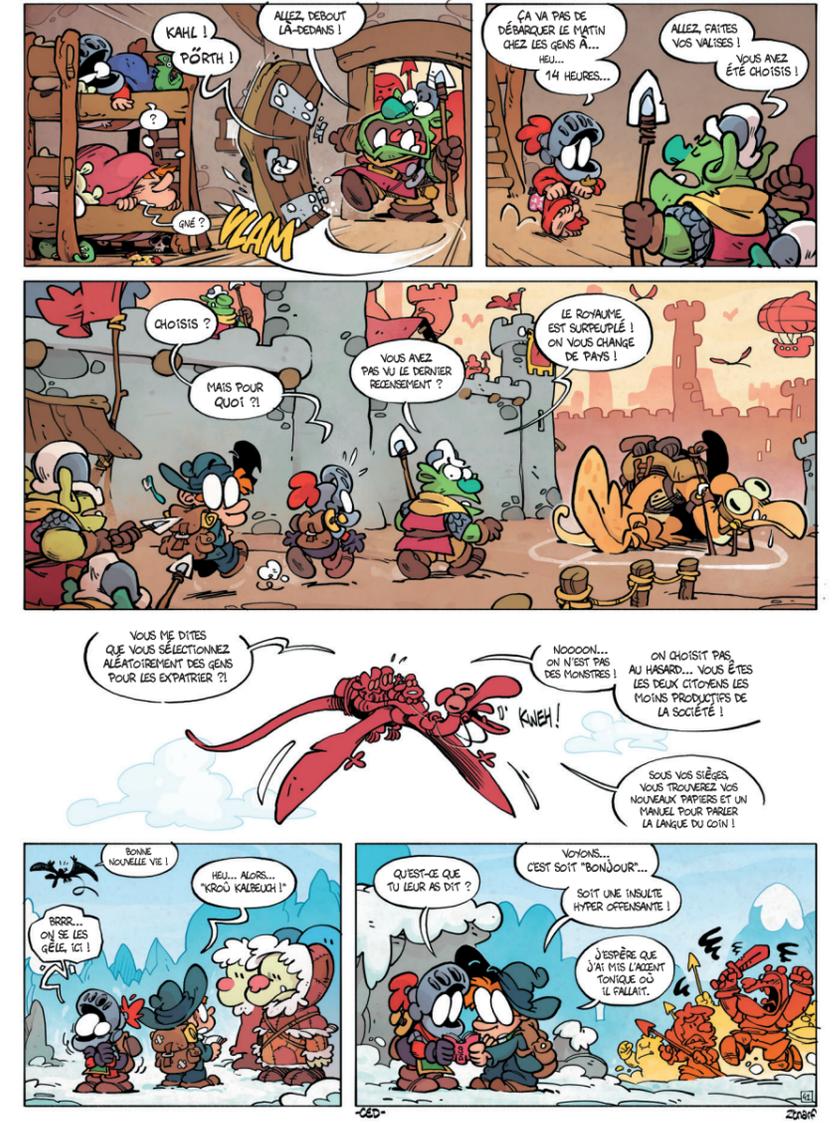


ARTICLE 14

Devant la persécution, tout individu a le droit de chercher asile dans un autre pays.

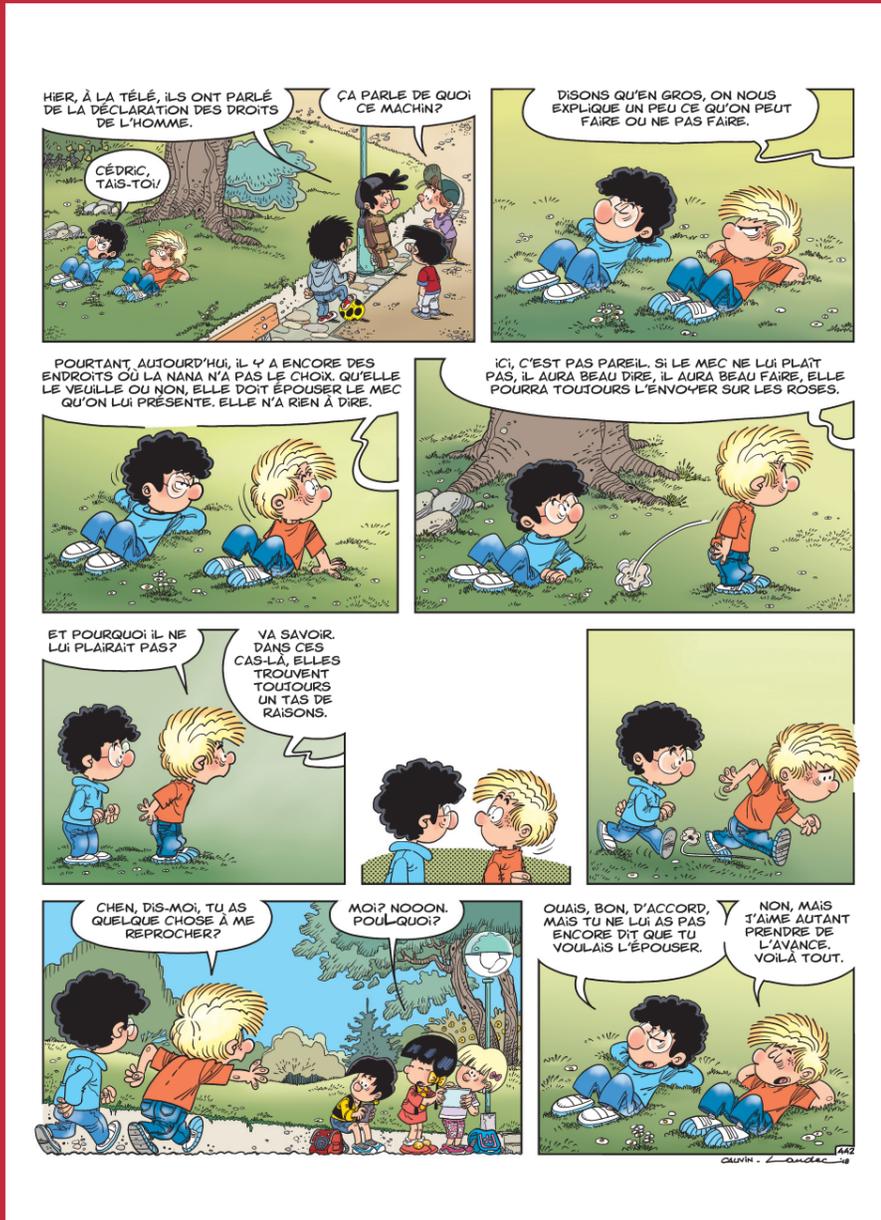
KÄHL & PÖRTH

aventuriers de l'extrême
Ced et Ztnarf



ARTICLE 15

Tout individu a le droit d'être ressortissant d'un pays et d'avoir une nationalité.



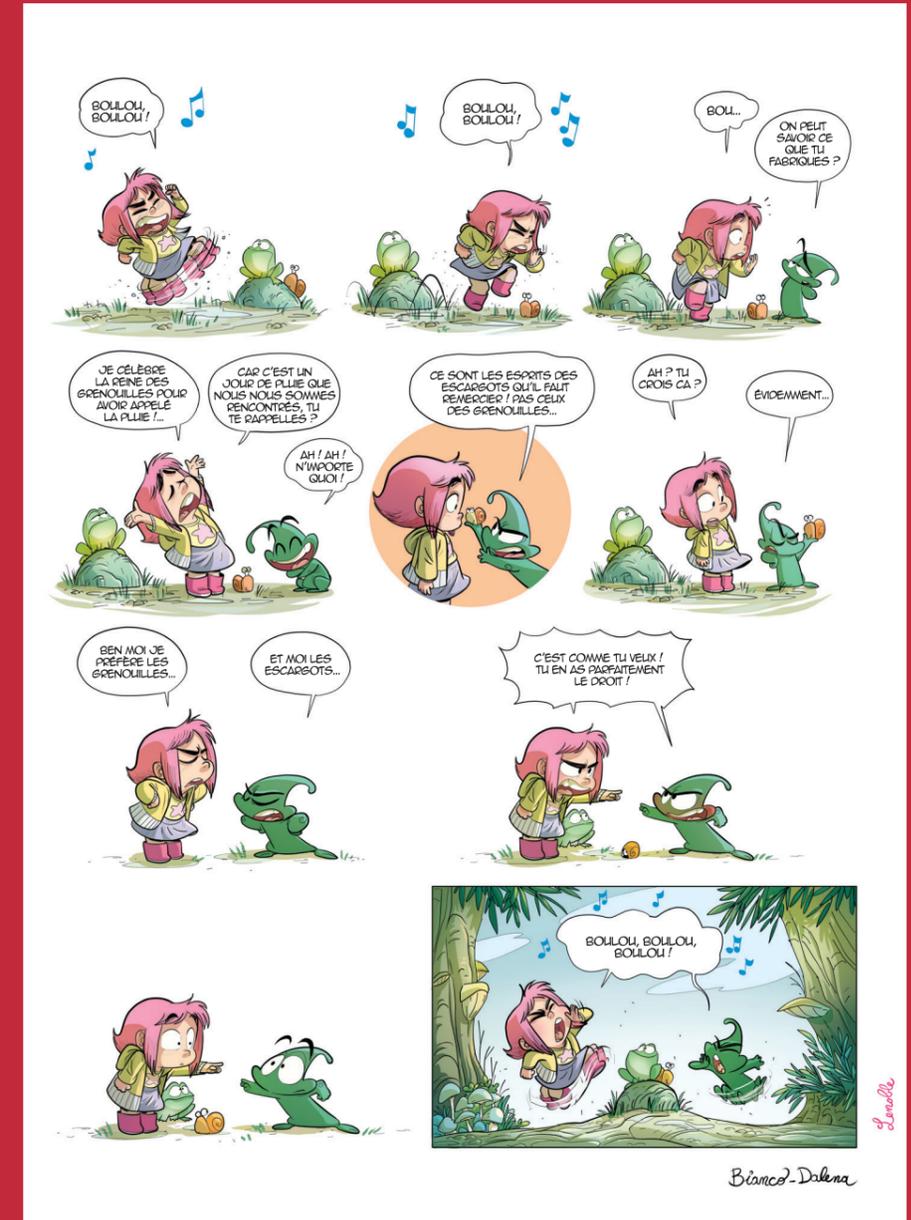
ARTICLE 16

Les hommes et les femmes ont le droit de se marier lorsqu'ils en ont légalement la possibilité sans restriction quant à la race, à la nationalité ou à la religion. Les familles ont droit à la protection des pouvoirs publics et du système judiciaire.



ARTICLE 17

Tout individu a le droit d'être propriétaire. Nul ne peut être privé illégalement de sa propriété.



ARTICLE 18

Tout individu a le droit de professer librement sa religion, de la changer et de la pratiquer seul ou avec d'autres.



Charles Berberian

les cavaliers de l'apocalypse

Libon

IL S'APPELLE PTIROU
Laurent Verron et Yves Sente



ARTICLE 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression et nul ne peut l'en empêcher.



ARTICLE 20

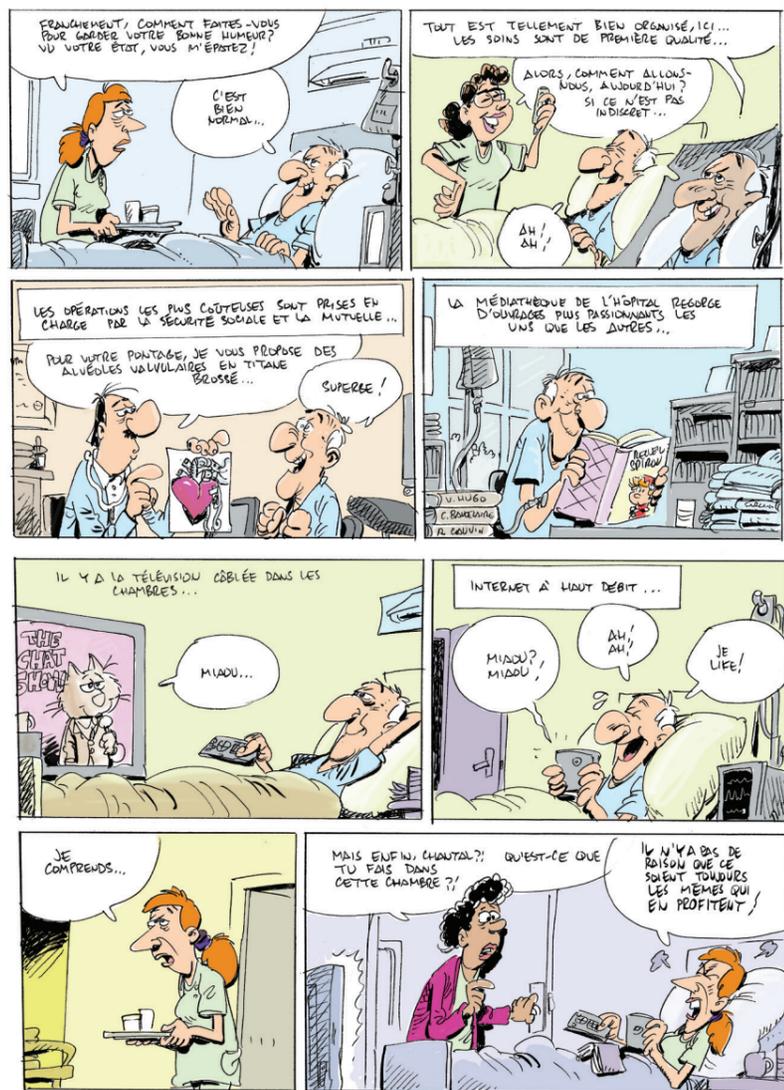
Tout individu a le droit d'organiser des réunions pacifiques et d'y participer.



ARTICLE 21

Tout individu a le droit de participer à la vie politique de son pays et d'accéder équitablement aux fonctions publiques. Les élections doivent se tenir régulièrement.





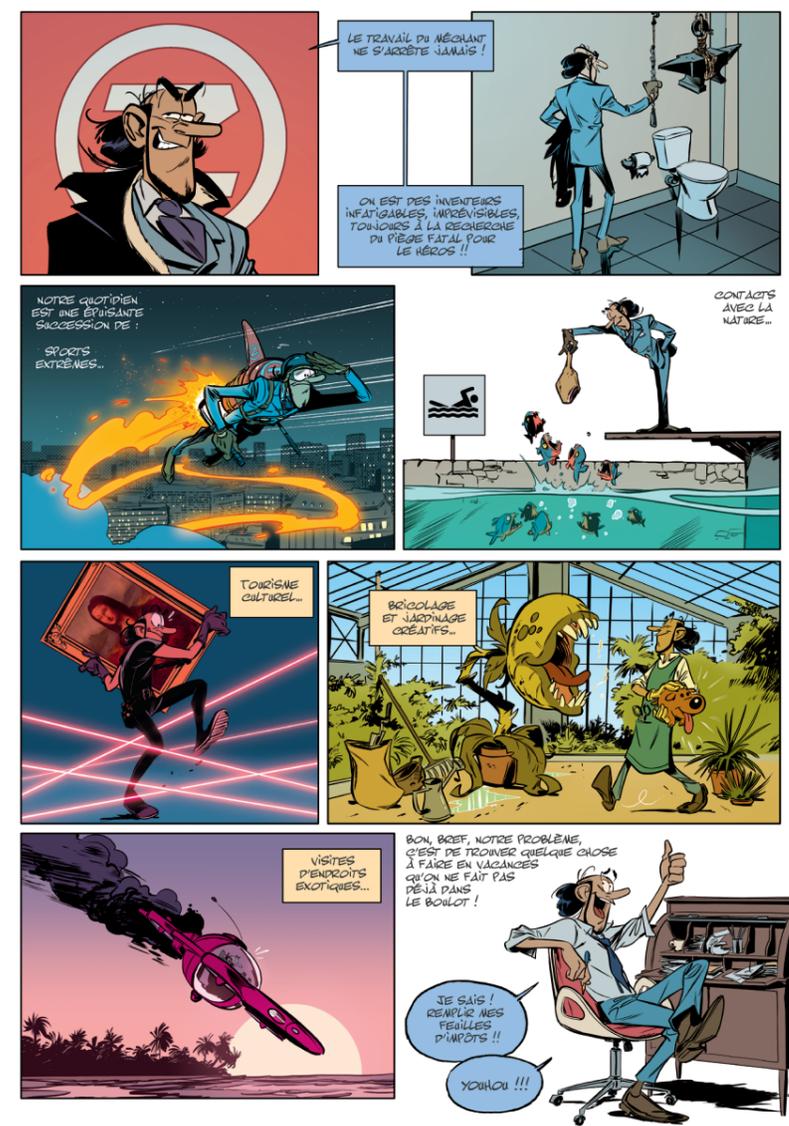
ARTICLE 22

La société doit aider les individus à se construire librement et à tirer le meilleur parti de tous les avantages offerts par le pays.



ARTICLE 23

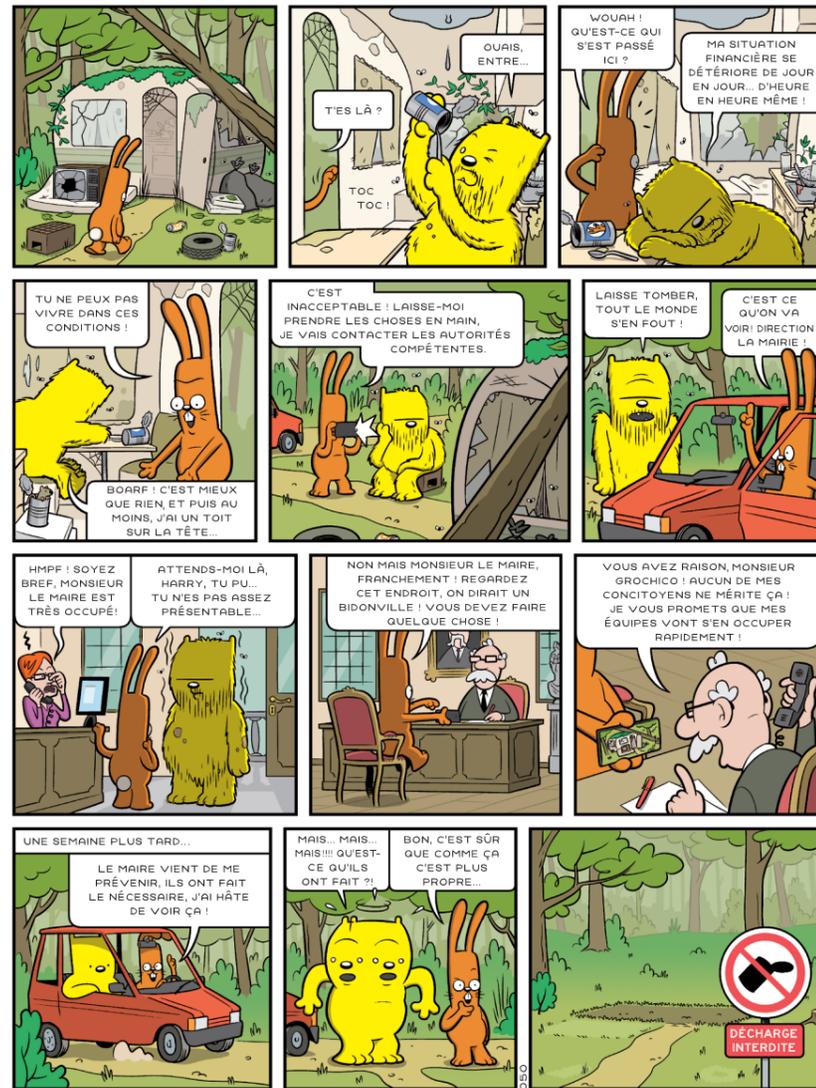
Tout individu a le droit de travailler dans des conditions justes et favorables, et est libre de choisir le travail qui lui convient avec un salaire lui permettant de vivre et de prendre soin de sa famille. Tous ont droit à un salaire égal pour un travail égal.



ARTICLE 24

Tout individu a droit au repos et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.





ARTICLE 25

Tout individu a le droit de disposer de ce dont il a besoin pour que lui et sa famille soient à l'abri de la faim, de la maladie et disposent d'un toit.



ARTICLE 26

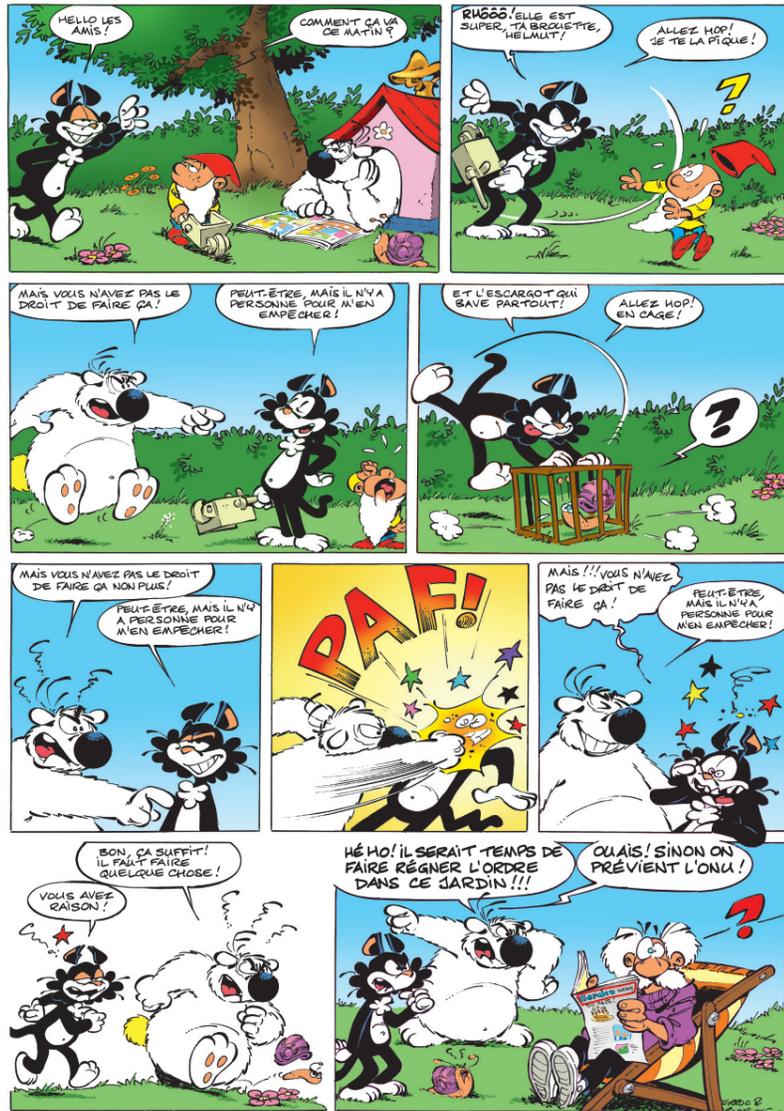
Tout individu a le droit d'aller à l'école, de poursuivre ses études le plus loin possible et d'apprendre sans discrimination de race, de religion ou de nationalité.



ARTICLE 27

Tout individu a le droit de partager les bénéfices de la culture, de l'art et de la science de sa communauté.





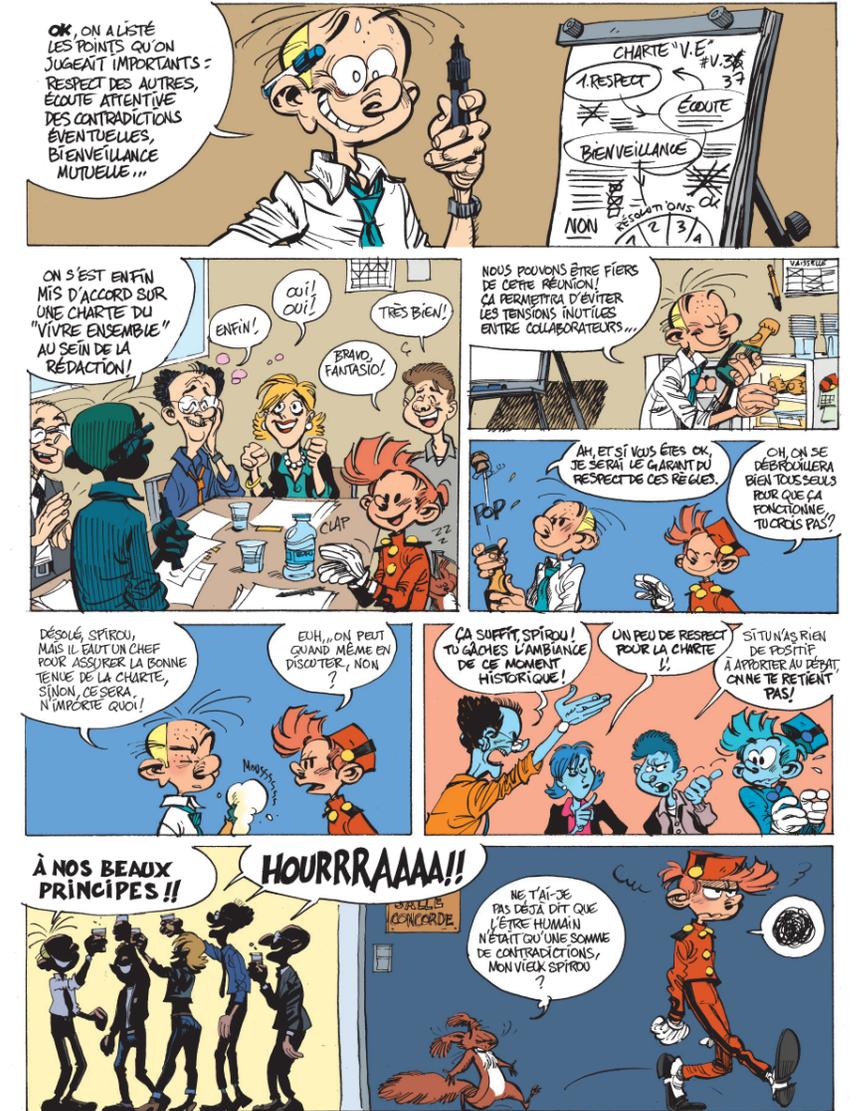
ARTICLE 28

Tout individu a droit à ce que règne un ordre qui le protège.
Cet ordre doit être mondial.



ARTICLE 29

Tout individu a des responsabilités envers la communauté dans laquelle le développement de sa personnalité est possible.
La loi doit garantir les droits fondamentaux. Elle doit veiller à ce que le respect de ces droits soit mutuel.



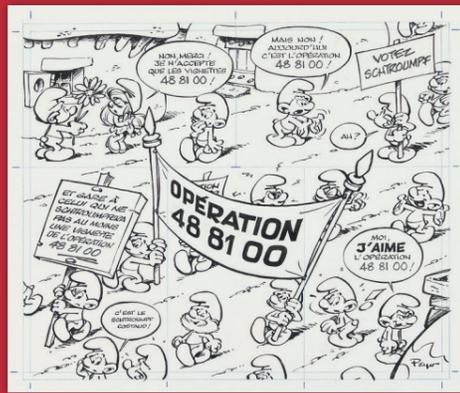
ARTICLE 30

Aucun individu ni aucune institution ne doit agir de manière à porter atteinte aux droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.



80 ANS D'HUMANISME

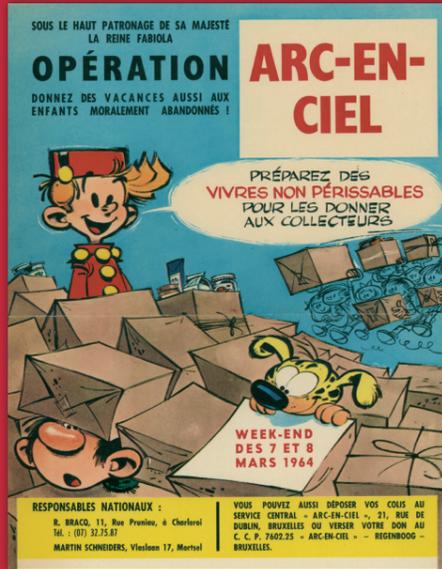
Depuis sa création en 1938, le Journal SPIROU a véhiculé les valeurs humaines par ses auteurs phares et ses personnages emblématiques. Régulièrement, l'hebdomadaire familial a dénoncé, défendu, questionné, soutenu. Il s'est indigné et a permis à des générations de s'ouvrir sur les problèmes qui nous entourent. De manière bienveillante et humoristique. En évitant le jugement et en tentant d'être pluraliste. Voici, toutes époques confondues, un florilège de quelques moments importants, où SPIROU a été porteur de valeurs d'ouverture, de respect et de tolérance.



1972 Les Schtroumpfs, pour l'opération belge 48.81.00 (financement de projets liés au handicap). Peyo.



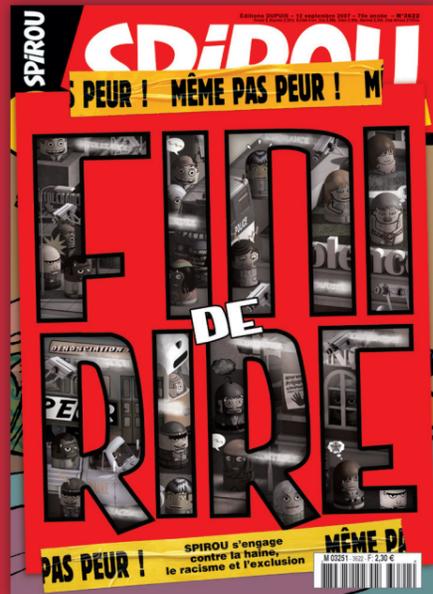
1962 Opération arc-en-ciel, récolte de vivres pour les enfants défavorisés. Roba.



1964 Opération arc-en-ciel, récolte de vivres pour les enfants défavorisés. Franquin.



1981 Campagne belge pour la conservation des énergies. Franquin.

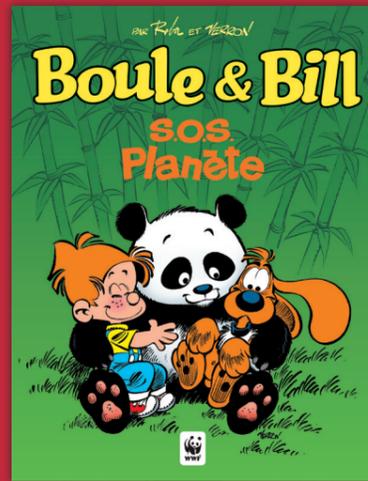


2007 Numéro spécial du Journal SPIROU en partenariat avec la Ligue des droits de l'homme.

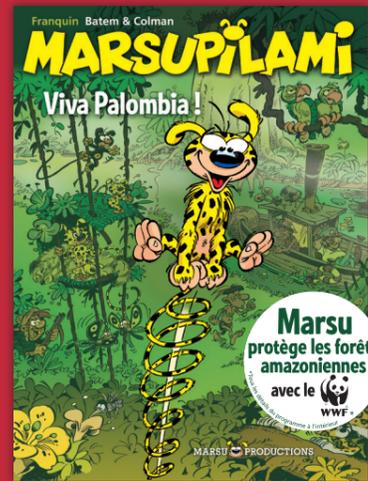
2007 Dessin de Cédric pour la campagne «les rubans bleus» contre les mines antipersonnel de Handicap international. Laudec et Cauvin.



2004 Dessin de Cédric pour la Croix-Rouge de Belgique. Laudec et Cauvin.



2007 Album spécial de Boule & Bill SOS PLANÈTE avec le World Wildlife Fund (WWF). Roba et Verron.



2007 Le Marsupilami s'engage pour le World Wildlife Fund (WWF). Batem et Colman.



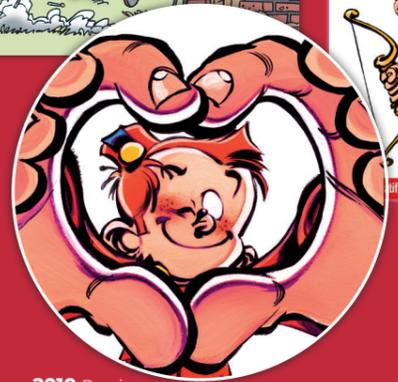
2010 Album spécial de Boule & Bill comprenant un dossier consacré à la SPA (Société Protectrice des Animaux). Roba et Verron.



2010 Dessin de Tamara pour la campagne «Bulles Solidaires» d'Oxfam. Darasse.



2016 Le Petit Spirou, campagne de prévention belge pour la Plateforme Prévention Sida. Tome et Janry.



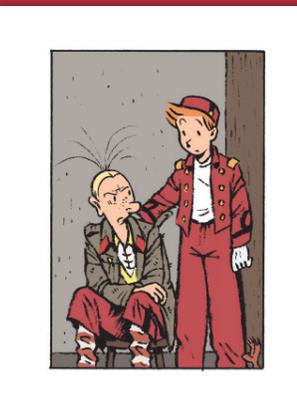
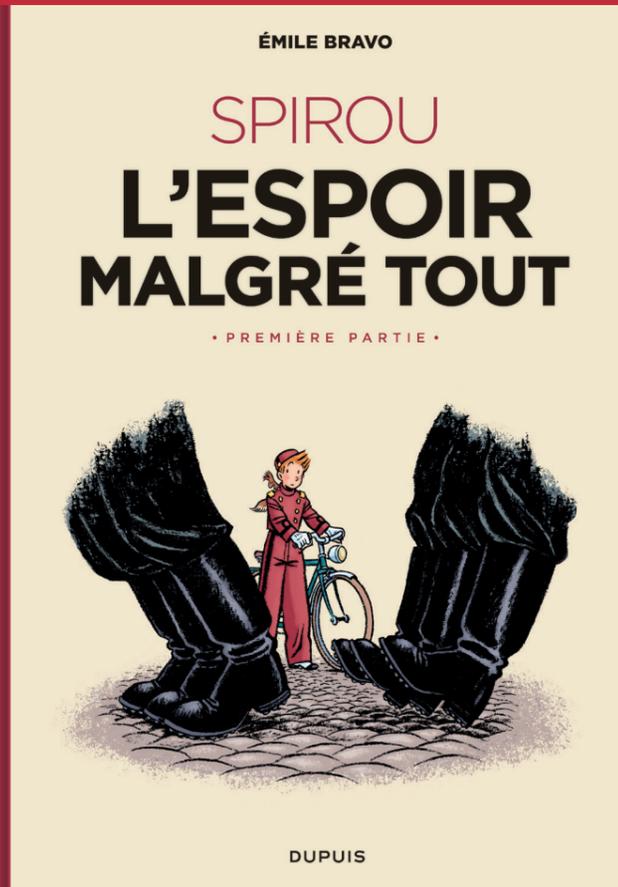
2010 Dessin du Petit Spirou pour Cap 48, opération belge de solidarité envers les personnes handicapées. Tome et Janry.

2015 Numéro spécial du Journal SPIROU suite à l'attentat contre la rédaction de Charlie Hebdo.



UN HUMANISTE FACE AU PIRE MOMENT DE L'HISTOIRE

De tout temps, le personnage de Spirou a combattu les inégalités, protégé le faible et fait preuve de courage et de générosité. Après un premier album en 2007 «Le Journal d'un ingénu», l'auteur Emile Bravo continue en 2018 avec «Spirou, ou l'histoire malgré tout». Nous sommes en 1940, la Guerre a démarré. Comment Spirou et Fantasio vont-ils traverser ce conflit mondial ? Avec héroïsme... ou simplement humanisme ? Comment un adolescent qui tient les portes dans un hôtel peut-il se révéler et devenir le jeune aventurier consciencieux que nous connaissons ? On retrouve, dans son comportement, certaines des valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Un heureux constat, dont nous vous proposons de découvrir quelques images.



ENSEMBLE, DÉFENDONS LES DROITS DE L'HOMME!

«Où commencent les droits universels, après tout ? Ils commencent près de chez soi, en des lieux si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du monde. Ils constituent pourtant l'univers personnel de chacun : le quartier où l'on vit ; l'école ou l'université que l'on fréquente ; l'usine, la ferme ou le bureau où l'on travaille. C'est là que chaque homme, chaque femme et chaque enfant aspire à l'équité dans la justice, à l'égalité des opportunités et à la même dignité sans discrimination. Si dans ces lieux les droits sont dénués de sens, ils n'en auront guère davantage ailleurs. Si chacun ne fait pas preuve du civisme nécessaire pour qu'ils soient respectés dans son entourage, il ne faut pas s'attendre à des progrès à l'échelle du monde.»

(Eleanor Roosevelt, discours prononcé le 27 mars 1958 à l'occasion du dixième anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme)



Eleanor Roosevelt tenant la Déclaration universelle des droits de l'homme.
© UN Photo (1948)

Et vous, comment pouvez-vous défendre les droits de l'homme ?



#SPIROU4RIGHTS

Spirou est un «Human Rights Champion» du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Engagé en faveur des droits d'autrui, il prête son image pour promouvoir les principes de la Déclaration universelle.

Vous aussi, faites LE SIGNE DE SPIROU pour affirmer votre engagement pour les droits de l'homme et partagez-le sur vos réseaux sociaux avec le hashtag #SPIROU4RIGHTS !

ENSEMBLE, DÉFENDONS LES DROITS DE L'HOMME !



À VOUS !



L'exposition #Spirou4rights est disponible en français, anglais et espagnol sous format téléchargeable et imprimable pour être exposée dans divers lieux : écoles, centres culturels, bibliothèques, librairies, entreprises... Liens pour le téléchargement : www.spirou.com/onu ou www.wbi.be/spirou4rights
Les articles de la Déclaration universelle sont présentés sous leur version simplifiée.

Cette exposition est réalisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en partenariat avec Le Journal SPIROU et le soutien de Wallonie-Bruxelles international.
Tous les documents sont ©Dupuis, 2018, sauf mention contraire.
Les opinions exprimées dans les dessins n'engagent que les auteurs.



© Dupuis, Dargaud, Le Lombard, Lucky Comics, Marsu Productions, Blake et Mortimer, Casterman, Gallimard, Delcourt, Ankama, Rue de Sévres, Kennes Editions, 2018.

